



*Ville de Pontivy*

**Commission mixte  
Aménagement urbain, Travaux et Voirie /  
Urbanisme, développement durable, déplacements, habitat**

**Compte rendu de réunion du 29 octobre 2014 à 18h**

Salle de réunion du Centre Technique Municipal

C28 -2014-003

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Pour la commission "Aménagement urbain, travaux et voirie" :

Mme Alexandra LE NY, adjointe à l'Aménagement urbain, aux travaux et à la voirie,  
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, conseillère municipale,  
Mme Marie Madeleine DORE LUCAS, conseillère municipale,  
M. Loïc Burban, conseiller municipal,

Pour la commission "Urbanisme, développement durable, déplacement et habitats" :

M. François Denis MOUHAOU, adjoint à l'Urbanisme, au développement durable, aux déplacements et à l'habitat et aux affaires foncières et immobilières,  
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal,  
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal,  
M. Eric SEGUET, conseiller municipal.

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Pour les services techniques :

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques  
M Robert BOTEREL, directeur adjoint des services techniques

Pour la maîtrise d'œuvre :

M. Xavier NICOLAS  
Mme Virginie DEBOOS

**DOCUMENT ANNEXÉ**

Compte-rendu de la réunion rédigé par la maîtrise d'œuvre.

**OBJET :**

Cette réunion a pour objet la présentation de l'avancement de l'avant-projet de l'aménagement du bourg de Stival, des éléments de concertation, des dispositifs de sécurisation provisoires et du chiffrage des aménagements.

Vous trouverez en pièce jointe, le compte-rendu établi par la maîtrise d'œuvre.

# Aménagement du bourg de STIVAL

## Compte rendu de la réunion du 29/10/2014 Réunion de présentation des éléments de concertation/ avant- projet /chiffrage

### 1. OBJET

Cette réunion a pour objet la présentation de l'avancement de l'avant-projet de l'aménagement du bourg de Stival, des éléments de concertation, des dispositifs de sécurisation provisoires et du chiffrage des aménagements.

### 2. PRESENTATION DES ELEMENTS DE CONCERTATION

Présentation de Ouest Am :

Les 6 items principaux sur les constats, les enjeux et objectifs correspondants.

**2.1 - Sécurisation de la traversée du Bourg.** Présentation des points faibles et localisation des actions possibles en matière de limitation de vitesse et sécurisation des déplacements

**2.2 - Les déplacements doux :** Proposition d'un maillage offrant des liaisons entre un projet d'armature nord-sud et les chemins et lieux existants.

Trottoirs partagés, sauf venelle centre bourg espace protégé intégral ☞ zone 20.

L'armature principale sera constituée de trottoirs partagés (trottoir non différencié entre piétons vélos). Les venelles du centre-bourg seront en zone 20.

Le cœur de bourg sera en zone 30 avec plateau surélevé.

Pour le trottoir partagé principal, il est proposé 2 scénarios selon le côté de la RD :

-Scénario 1 : du centre vers Cléguerec côté droit

-Scénario 2 : côté gauche.

Pour des raisons de sécurité, le scénario 1 est validé. Il nécessitera une traversée au niveau de la boulangerie.

Question MMDR de prolonger la liaison douce jusqu'à Porhors : un phasage et un chiffrage d'un aménagement d'accotement seront proposés.

### 2.3 - Identification des espaces et des stationnements :

Amélioration des emplacements délimités au co-partage avec les liaisons douces.

Optimiser l'espace pour améliorer la place du piéton.

#### 2.4 - Identité et patrimoine architectural :

Se servir du patrimoine architectural existant pour aménager et réaliser la composition au niveau du sol.

**2.5 - Patrimoine naturel :** Mise en valeur de l'eau, le végétal, l'hydraulique. Le marquage de l'espace circulé participe à la réduction de la vitesse.

**2.6 - Les usages :** Aménager des espaces conviviaux répondant aux usages des habitants : le parc en particulier à aménager dans un esprit de « place verte » répondant aux enjeux du site : lien avec l'eau, présence des jeux (redéfinir les besoins, ...), sécuriser le site...

#### Remarques :

-La place centrale devant l'église évoluera en fonction des fouilles archéologiques.

-Le projet a bien pris en compte l'Avap. Le projet sera prochainement soumis à l'ABF.

-Concernant les arbres trop proches de l'église, une autorisation de coupe sera à prévoir.

-Question du tri sélectif : possibilité de dispositifs enterrés. Positionnement des espaces conteneurs à revoir.(consultation à prévoir auprès des services de Pontivy Communauté)

De manière générale, les principes et enjeux sont validés.

### 3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE SECURISATION PROVISOIRES

Présentation Nicolas Associés :

A noter que la RD route de Saint-Aignan servira au chantier de la déviation: les toupies de béton passeront par la rue Saint-Mériadec et devant l'école. Il est prévu d'exclure ou limiter la circulation aux horaires d'entrée et sortie d'école.

Mise en sécurité provisoire par le biais de la mise en place de zone 30 (cœur du bourg) et zone 50 sur les entrées (mise en place de panneaux et signalisation verticale) ainsi qu'un Rond-Point sur la route de Saint-Aignan. Sur cet axe ce giratoire provisoire sera réalisé par la mise en place de bali-routes et d'une signalisation verticale et horizontale

La commission valide les aménagements provisoires et NICOLAS ASSOCIES adresse les plans au CG56.

### 4. PRESENTATION DU CHIFFRAGE

Le chiffrage se décompose de la manière suivante :

- 1) Aménagements sans option

- 2) Les options portant essentiellement sur les bordures/ bordurettes et aménagements qualitatifs...

Il est identifié 7 zones :

- Zone 1 jaune Axe Principal Nord-Sud
- Zone 2 : bleu centre bourg et place de l'église
- Zone 3 : vert : RD devant l'école

Ces trois zones représente un montant avec options de 2 736 974 euros HT et sont les principales identifiées (périmètre du programme), 4 secteurs complémentaires sont détaillés :

- Zone 4 : Secteur lotissement proche de l'école (70 000 € HT)
- Zone 5 : Guernal : Enfouissement et voirie intégrale (250 000 € HT)
- Zone 6 : Aménagement sur rues Verger et Diligence (35 000 € HT)
- Zone 7 : contre allée de la Rue des Déportés (30 000 € HT)

Le fait d'intervenir sur Guernal représente un investissement important et pose la question du foncier car aujourd'hui BSH est propriétaire des terrains et des espaces communs.

## **5. PLANNING**

- 1- Réaliser rapidement les dispositifs temporaires de sécurisation: zone 30 et 50 et Rond-point temporaire.
- 2- Modification des éléments du plan masse avec intégration des différentes remarques pour présentation au Conseil Municipal de décembre
- 3- Présentation à l' ABF et au CG
- 4- Consultation de la population : Réunion publique : janvier/février 2015

### **Prochaine étape**

Réunion de présentation sur site avec l'Architecte des Bâtiments de France en décembre ou janvier

Fait à Le Rheu, le 03 novembre 2014.

***Pour Ouest Am',***

***Virginie DEBOOS***

***Pour Nicolas Associés***

***Xavier NICOLAS***